

## REGLEMENT CONCOURS PHOTO REEMPLOI - 2025

Dans le cadre de l'édition 2025 de l'opération « refile ton style » CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ organise un concours photo sur le thème « Mon look 100% réemploi ». Le thème du concours pourra être illustré de la manière le plus large possible. Un vêtement est considéré de seconde main s'il a été acheté ou récupéré dans :

- > Une friperie (Voir annuaire du réemploi)
- > Une recyclerie (Recyclerie Brévelaise à Saint Jean Brévelay, Recyclerie le Grenier à Locminé ou autres)
- > Un site web/application type le bon coin, give.org, vinted ... (liste non exhaustive)
- > S'il a fait l'objet d'un don.

Avec ce concours photo, CMC souhaite de manière ludique, mettre en évidence les sujets actuels en termes, de surproduction et de surconsommation du textile.

### Article 1 : Modalités et conditions de participation

Le concours se déroule du lundi 7 avril au dimanche 13 avril 2025. La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs sans limite d'âge. Photographes professionnels et membres du jury ne sont pas autorisés à participer à ce concours. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les photographies doivent respecter le thème 2025 « Mon look 100% réemploi ». Elles n'ont pas à être prises spécialement cette année. Les photographies peuvent être retouchées et/ou recadrées mais le format numérique et la taille en pixels doivent être d'origine (pas compris) . Une photo fortement réduite en qualité n'est pas acceptée. La photo doit être envoyée via mail à l'adresse suivante « rienajeter@cmc.bzh ». Chaque participant peut envoyer une photographie par adresse e-mail (à chacun de faire sa sélection). Si les clichés font plus de 4 Mega, les participants sont invités à utiliser une plateforme de transfert (type wetransfert) et à envoyer le lien de téléchargement à l'adresse mail. Le tout doit parvenir par mail à CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ au plus tard le dimanche 13 avril à 23h.

L'auteur de la photo s'engage à ce que les vêtements utilisés pour la photographie soient bien issues d'un circuit de seconde main (don, friperie, recyclerie, achat sur des sites type le bon coin vinted give.. )

### Article 2 : Critères de sélection et remise des prix

Les participants seront évalués sur les qualités techniques et artistiques des photographies, leur originalité et sur leur pertinence par rapport au thème du concours « Mon look 100% réemploi ». Seules les photographies répondant au thème du concours seront diffusées. CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ se laisse le droit de refuser la diffusion de certaines photographies.

Le jury du concours composé d'élus et de techniciens votera pour élire la meilleure photo.

### Article 3 : Autorisations et droit à l'image

Le participant autorise CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ, à publier les photographies déposées via tous supports (print, web, réseaux sociaux) assurant la promotion de ce concours. L'organisateur

s'engage à mentionner le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre sur toute diffusion. Les candidats garantissent que la photographie présentée est originale et inédite et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à cette photographie. Le participant s'engage à ce qu'il ne soit fait, dans la photographie, aucun emprunt ou contrefaçon relatives à des œuvres protégées, existantes, et de manière générale, à ne pas utiliser des éléments qui portent atteintes aux droits régis par le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) selon les articles L 111-1 et suivants ou aux droits des tiers, notamment au titre du droit d'auteur (article L 122-1 du CPI), du droit des marques, ou du droit à l'image des personnes (article L 112-1 du CPI) ou des biens. Le participant s'engage à joindre une autorisation écrite du sujet photographié si le cliché fait apparaître une personne physique (atteinte à la vie privée article 9 du Code civil). Le non-respect de ces règles engagerait la seule responsabilité des participants et les exclurait du concours.

#### **Article 4 : Réclamations**

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s). Le présent règlement est soumis à la législation française.